

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

EXCUSE : M. Aguerre.

ABSENTS : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Gastambide présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **MOYENS GENERAUX** – Fourniture de bois et dérivés – Attribution des marchés

Après analyse de ses consommations et achats de bois et dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, la ville de Bayonne a décidé de lancer une consultation relative à la fourniture de bois et dérivés. Cette procédure participe à la démarche de développement durable engagée par la ville en préconisant pour le bois brut, l'achat en priorité de bois éco-certifiés ou équivalents.

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen en vue de conclure un marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, d'une durée d'un an, reconductible trois fois pour des périodes de même durée.

La décomposition des lots et leurs estimations annuelles se présentent ainsi :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant HT estimé par an</i>
1	Bois extérieurs	19 100,00 €
2	Bois de charpente, brut raboté, menuiseries intérieures, divers	49 500,00 €

Après analyse effectuée conformément aux critères de jugement des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 14 décembre 2011, a pris les décisions suivantes :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant du détail quantitatif estimatif établi sur un an en € HT</i>	<i>Montant du détail quantitatif estimatif établi sur un an en € TTC</i>
1	Bois extérieurs	LABAT-MERLE	14 232,62	17 022,21
2	Bois de charpente, brut raboté, menuiseries intérieures, divers	Infructueux		

Pour le lot 2, la seule société DISPANO a répondu. Son offre est irrégulière (non remise de la grille des délais de livraison et détail estimatif incomplet). La commission d'appel d'offres a déclaré le marché infructueux pour ce lot et décidé de négocier avec l'entreprise DISPANO, conformément à l'article 35-I-1° du code des marchés publics qui permet de négocier sans publicité et sans mise en concurrence avec la ou les société(s) ayant remis une offre irrégulière.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour le lot 1 avec la société LABAT-MERLE.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.